

PROMOUVOIR ET DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES THERMIQUES DANS LE CHER



Action soutenue financièrement par

PRÉSENTATION ET DÉFINITION DE LA CELLULE EnR THERMIQUES 18

La cellule est issue du travail collaboratif entre AdeFibois Berry, l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Cher (ALEC18) et le SDE 18. Elle opère **sur tout le Cher** et **accompagne l'ensemble des projets de production et distribution de chaleur renouvelable**.

Elle s'adresse aux **porteurs de projets publics ou privés** (à l'exclusion des particuliers) sur l'ensemble du département du Cher.



LES OBJECTIFS DE LA CELLULE

- 🔥 Assurer la promotion des EnR Thermiques.
- 🔥 Accompagner techniquement les porteurs de projets d'installations utilisant des énergies renouvelables thermiques.
- 🔥 Favoriser l'émergence, la conception, le financement, la réalisation et la bonne exploitation de nouvelles installations d'EnR Thermiques.

Les énergies renouvelables visées sont les suivantes : biomasse (plaquettes ou granulés de bois) la géothermie, le solaire thermique et la récupération de chaleur fatale (la chaleur fatale est la chaleur générée par un procédé dont l'objectif premier n'est pas la production d'énergie).

ÉNERGIES RENOUVELABLES THERMIQUES DANS LE CHER : DE L'IDÉE À LA RÉALISATION



IDÉE



PRISE DE CONTACT



VISITE SUR SITE



MOBILISATION DES DONNÉES



ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ



RESTITUTION DE L'ÉTUDE



AIDE À LA DÉCISION



ACCOMPAGNEMENT
ÉTUDE DE FAISABILITÉ



MONTAGE DES DOSSIERS
FINANCIERS ET ADMINISTRATIFS



LANCEMENT/RÉALISATION
DES TRAVAUX

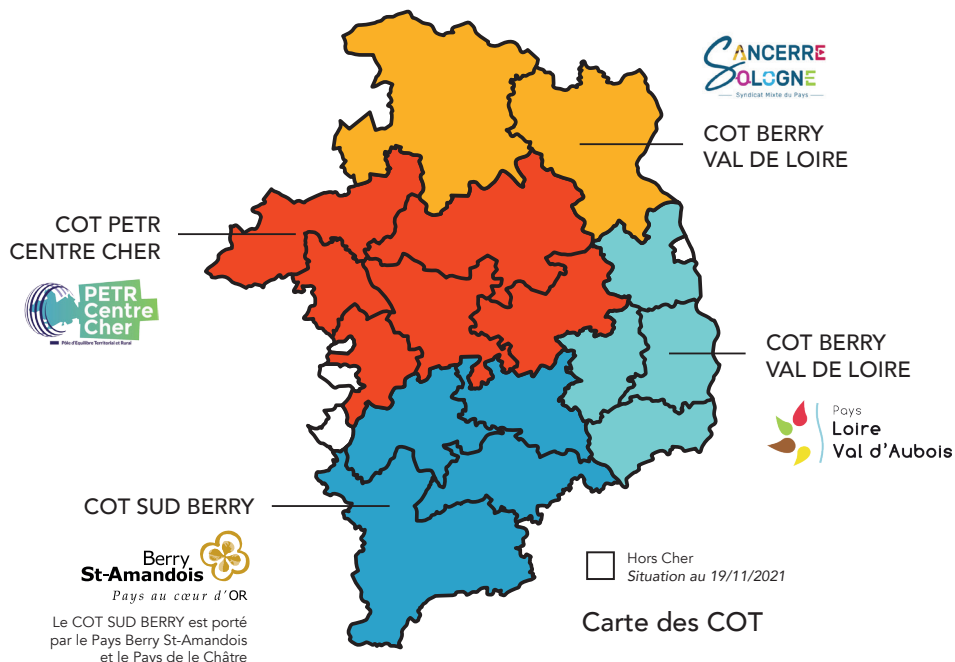


MISE EN SERVICE



ANALYSE DE LA PREMIÈRE
ANNÉE DE FONCTIONNEMENT

La cellule EnR Thermiques travaille en étroite collaboration avec tous les COT (Contrat d'Objectif Territorial) notamment pour les aspects administratifs et financiers des projets.



CONTACTS DE LA CELLULE EnR THERMIQUES 18

Massamba NDIAYE

✉ massamba.ndiaye@alec18.fr

☎ 02 48 69 75 91

Louise DEBONDANS

✉ louise.debondans@cher.chambagri.fr

☎ 06 26 36 49 45



Action soutenue financièrement par

